

UIMM

PÔLE FORMATION
Franche-Comté

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



R.489

CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté

Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite
(hauteur de levée $\leq 1,20$ m)

Chariot de manutention à conducteur porté muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son transport ou la préparation de commande au sol.



Nota : Les transpalettes et préparateurs de commande (hauteur de levée $\leq 1,20$ m) à conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie.



Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)

Chariot de manutention à conducteur porté équipé d'un mât fixe et muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son gerbage et son dégerbage, ou son stockage et son destockage en casier.



***Nota :** Les gerbeurs (hauteur de levée > 1,20 m) à conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie.*

Catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)

Chariot de manutention muni d'un système d'attelage et spécialement conçu pour tirer des véhicules roulants (remorques...), dont la capacité de traction est inférieure ou égale à 25 tonnes.



UIMM

PÔLE FORMATION
Franche-Comté

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



Catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)

Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes.



Catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)

Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes.



UIMM

PÔLE FORMATION
Franche-Comté

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

Chariot élévateur gerbeur à longerons porteurs pour lequel la charge peut être amenée en porte-à-faux par avancement du mât.



Nota : Les chariots à prise latérale d'un seul côté appartiennent à cette catégorie.



SMMAXX

Conduite en sécurité des chariots à conducteur porté de catégories 1A, 1B, 2B, 3, 4 et 5 CACES® selon la recommandation R.489

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De conduire et d'utiliser les chariots automoteurs à conducteur porté dans le respect des règles de sécurité (catégories 1A, 1B, 2B, 3, 4 et 5).

Programme

Formation théorique :

- La réglementation et textes de la CRAM.
- Rôle et responsabilités du conducteur.
- Classification et technologie des chariots.
- Opérations de prise de poste et de fin de poste.
- Règles de conduite et consignes de sécurité.
- Identification des principaux facteurs d'accidents.
- Équilibre des charges – plaque de charge.
- Paramètres influant sur la stabilité et le freinage.

Formation pratique :

Catégorie 1A et 1B :

- Opérations de prise de poste et fin de poste.
- Circulation à vide / en charge, en marche avant et en marche arrière.
- Prise, déplacement et dépose d'une charge au sol.
- Gerbage et dégerbage d'au moins 3 charges en pile
- Stockage et déstockage de 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier
- Chargement et déchargement d'un véhicule

Catégorie 2B :

- Opérations de prise de poste et fin de poste.
- Circulation à vide avec une remorque attelée en marche avant et en marche arrière, en ligne droite, en virage, arrêt en sécurité.
- Circulation en charge avec une remorque attelée en marche avant et en marche arrière, en ligne droite, en virage, arrêt en sécurité.
- Vérification de l'adéquation chariot et de la tâche à réaliser

Catégorie 3 et 4 :

- Opérations de prise de poste et fin de poste.
- Circulation à vide / en charge, marche AV / AR, arrêt en sécurité.
- Prise et dépose d'une charge au sol.
- Gerbage / dégerbage en pile.
- Stockage / déstockage dans un palettier.
- Circulation et arrêt sur un plan incliné.
- Chargement et déchargement d'un véhicule.
- Transport d'une charge longue ou d'un conteneur rigide contenant un liquide.

Catégorie 5 :

- Opérations de prise de poste et fin de poste,
- Circulation à vide/en charge, marche AV/AR, arrêt en sécurité,
- Prise et dépose d'une charge au sol,
- Gerbage/dégerbage en pile,
- Stockage/déstockage dans un palettier.

Public

Conducteurs débutants ou occasionnels.

Accessibilités personnes handicapées

Nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, nos formations sont compatibles avec plusieurs handicaps selon études. Nous consulter.

Nombres de participants

1 mini – 6 maxi

Pré-Requis

Certificat d'aptitude médicale (médecin du travail).
Savoir lire et comprendre le français.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Durée : La durée sera définie en fonction du nombre de catégories choisies

Date : à définir

Horaires : 8h15 – 11h45 et
12h45 – 16h15

Lieu : nous contacter

Coût : nous consulter

Délai d'accès

Conformément aux dates de notre catalogue inter-entreprises. Pour d'autres formations nous consulter.

Méthodes et moyens pédagogiques

Apport théorique, démonstrations et exercices pratiques.

Utilisation de moyens audiovisuels.

Remise d'un livret de synthèse.

Un formateur et un ou deux testeur(s).

Modalités d'évaluations

Le formateur mettra en œuvre des outils d'évaluation (QCM – Exercices pratiques) pour valider les acquis de l'apprenant.

Utilisation de moyens audiovisuels.

Remise d'un livret de synthèse

Validation et certification

Selon résultat aux tests, remise du CACES® et d'une autorisation de conduite vierge à compléter par l'employeur.

La détention du CACES® R.489 de catégorie 1B permet d'autoriser la conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté de catégorie 1A.

La détention du CACES® R.489 de catégorie 2B permet d'autoriser la conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté de catégorie 2A.

Code RNCP/RS : **RS5054**

Nom du certificateur : **Caisse Nationale de l'Assurance Maladie**

Date de décision d'enregistrement :

27/01/2020



POLE FORMATION UIMM – AFPI FC

centres : Belfort – Besançon – Dole – Exincourt – Gevingey – Sochaux- Vesoul

www.formation-industries-fc.fr

IMP11ICA003 - REV F – 22/01/2024